

CONSEIL MUNICIPAL N°6
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2020

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, MME COMBARET, M. DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, DUMONT, MM. CELESTIN, LALLEMAND, MARGUERON, PREVOTAT.

Représentées : MME CHASSIER représentée par MME COMBARET
MME VOURIOT-THUZET représentée par MME ROLLIN-JOBERT
MME DUPREY représentée par M. PREVOTAT
MME EGEA représentée par M. MARGUERON

Secrétaire de Séance : MME FOURNIER Marie-Claude

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|--|---|
| 1. Procès verbal de la séance précédente | 10. Intercommunalité : approbation du rapport de la CLECT |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 11. Domaine et patrimoine : vente d'un délaissé de voirie rue du Parc |
| 3. Finances locales : versement d'une subvention d'équipement à l'EHPAD Fougerolles | 12. Domaine et patrimoine : SMEMAC : sollicitation de mandat de travaux pour la rue du 11 Novembre 1918 |
| 4. Finances locales : décision budgétaire modificative | 13. Domaine et patrimoine : avenant d'occupation de locaux avec l'association "Epinac entre en scène" |
| 5. Finances locales : arrêt du versement d'un tiers de la vente des concessions funéraires à l'EHPAD Fougerolles | 14. Aide sociale : convention de partenariat avec l'association "Les petits frères des pauvres" |
| 6. Finances locales : délibération cadre annuelle pour les biens immobilisés d'un montant inférieur à 500 € TTC | 15. Vœu et motion : aide à la pérennité des actions de la FNACA |
| 7. Personnel communal : accroissement temporaire d'activité | 16. Questions et communications diverses : horaires de La Poste |
| 8. Personnel communal : astreintes de déneigement | |
| 9. Personnel communal : modalités de remboursement des frais de repas | |

Procès verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Néant

Finances locales : versement d'une subvention d'équipement à l'EHPAD Fougerolles :

L'EHPAD Fougerolles a pour projet le réaménagement de la voie d'accès l'établissement. Celle-ci pose des problèmes de sécurité pour les visiteurs, les véhicules de services et les résidents. Il convient de :

- créer une aire de retournement des camions de livraison afin de ne plus emprunter la ruelle de la maison de santé,
- réaliser un nouveau revêtement conforme au tonnage des véhicules et à la fréquence de passage,
- délimiter des espaces de stationnement.

L'ensemble du projet s'élève à 21 836,04 € TTC. Pour ce faire, l'EHPAD a sollicité la Commune afin de bénéficier d'une aide financière.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'octroyer une subvention d'équipement à l'EHPAD Fougerolles d'un montant maximum de 18 000 €, d'imputer la subvention à l'opération 10008 « aménagement du centre bourg » article 204172 du budget 2020.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : décision budgétaire modificative :

Comme approuvé précédemment et afin de procéder au versement de la subvention d'équipement à l'EHPAD Fougerolles, Monsieur le maire demande au conseil de procéder aux virements de crédits suivants :

Investissement :

Opération 10008 – aménagement du centre bourg - article 204172 :	+ 18 000 €
--	------------

Chapitre 10009 – Voirie – article 2151	- 18 000 €
--	------------

Adopté à l'unanimité

Finances locales : arrêt du versement d'un tiers de la vente des concessions funéraires à l'EHPAD Fougerolles :

Monsieur le maire rappelle que le produit des concessions est versé au 2/3 au profit de la Commune et à 1/3 au profit de l'EHPAD Fougerolles. Une instruction a été publiée le 27 septembre 2000 portant suppression de cette répartition.

Aujourd'hui, le reversement de cette quote-part est donc facultatif et le montant reversé ne constitue pas une recette substantielle pour la maison de retraite.

Aussi, Monsieur le maire propose la suppression de cette répartition, la commune conservera l'intégralité des recettes provenant des concessions funéraires, la gestion administrative en sera ainsi simplifiée.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : délibération cadre annuelle pour les biens immobilisés d'un montant inférieur à 500 € TTC :

Le conseil municipal décide d'établir un additif à la liste réglementaire définie par la circulaire interministérielle n°INTB0200059C du 26 février 2002, de biens de valeur inférieure à 500 € TTC considérés comme valeurs immobilisées. Les biens pouvant être ainsi affectés en investissement, sont les suivants :

1. Administration et services généraux (mobilier et matériel de bureau, informatique, matériel audiovisuel, téléphone, reprographie, etc.)
2. Enseignement et formation (tableaux, mobilier, bureautique, jeux pédagogiques, etc.)
3. Culture (matériel d'exposition, meubles, présentoirs)
4. Secours, incendie et police (BAES, plans d'évacuation, extincteurs, etc.)
5. Social et médico-social (mobilier, lave-linge, sèche-linge, jeux, équipement et matériel de cuisine pour l'accueil périscolaire et la crèche, etc.)
6. Hébergement, hôtellerie et restauration (matériel de cuisine, équipements de cuisine de type robots ménagers, mixeurs, batteurs, etc.)
7. Voirie, réseaux divers (panneaux de signalisation, regards, matériels et travaux d'eau et d'assainissement, matériel et travaux d'éclairage public, etc.)
8. Services techniques, atelier, garage (échelle, tréteaux, perceuse, petits outillages, échafaudage, tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, matériel et travaux d'aménagement des bâtiments et espaces publics, d'électricité, etc.)
9. Agriculture et environnement
10. Sports, loisirs et tourisme (filets de foot et tennis, jeux de construction, d'éveil, de motricité pour l'accueil périscolaire)
11. Matériel de transport (gyrophares, etc.)
12. Analyses et mesures (balance, matériel d'échantillonnage, etc.)

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : accroissement temporaire d'activité :

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité à savoir le recensement des logements vacants à La Garenne.

Monsieur le maire propose la création d'un emploi non permanent, en CDD, à compter du 2 au 27 novembre 2020 inclus, au grade d'adjoint administratif, catégorie C, à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 353 du grade de recrutement et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : astreintes de déneigement :

Pour l'hiver 2020-2021, le service de déneigement est mis en place sur la période du 30 novembre 2020 au 1er mars 2021.

Les agents commencent leur période d'astreinte le lundi à 17h00, et la terminent le lundi suivant à 17h00. Le conducteur d'astreinte surveillera les conditions climatiques et interviendra aussi souvent qu'il est nécessaire, de jour comme de nuit avec son équipier.

Les indemnités seront versées conformément à la législation en vigueur, selon les taux en vigueur sont imputées au chapitre 012 du budget communal à l'exercice correspondant.

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : modalités de remboursement des frais de repas :

Les agents qui se déplacent pour les besoins du service, peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement des frais de repas. Au 1^{er} janvier 2020, la prise en charge est fixée à 17,50 € par repas (petit-déjeuner exclu).

Suite au décret du 4 juin 2020, les collectivités sont autorisées à déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas et à instaurer un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu.

Il est indiqué au conseil qu'aucune indemnité de repas ne peut être attribuée aux agents bénéficiant de la gratuité du repas et que le remboursement est conditionné par la production des justificatifs de paiement (factures, tickets).

Monsieur le maire propose d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas à l'occasion des déplacements professionnels dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire.

Adopté à l'unanimité

Intercommunalité : approbation du rapport de la CLECT :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 10 septembre 2020. Pour rappel, le transfert ou la rétrocession d'une compétence entraîne automatiquement le calcul d'Attributions de Compensation (AC).

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2020, le Parc Naturel Régional du Morvan ne fait plus partie de l'intérêt communautaire. De ce fait, la CLECT a proposé la restitution de la cotisation au Parc Naturel régional du Morvan aux communes adhérentes au Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) avant le 1^{er} janvier 2020.

La CLECT a aussi demandé de choisir la méthode qualifiée de droit commun ou la méthode dérogatoire, qui consiste à rendre aux communes le montant mis initialement dans le calcul des AC. Ce dernier choix a été retenu à la majorité.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : vente d'un délaissé de voirie rue du Parc :

Monsieur CORRION Michel souhaite se porter acquéreur d'un délaissé de voirie, rue du Parc, en bordure des parcelles cadastrées section AN 75 et AN 76, pour une surface de 133 m².

Suite à l'avis des domaines, le conseil municipal décide de vendre le délaissé de voirie à Monsieur CORRION Michel. Le prix de vente est fixé à 300 €, les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la vente.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : SMEMAC : sollicitation de mandat de travaux pour la rue du 11 Novembre 1918 :

Par délibération n°85 du 17/12/2019, le conseil a passé une convention de maîtrise d'œuvre et de mandat avec le SMEMAC pour la réalisation de travaux de pluviales par le SMEMAC à l'opportunité de travaux d'eaux ou d'assainissement.

Cette convention précise qu'une délibération du conseil est nécessaire pour mandater le SMEMAC, lorsque le montant des travaux est supérieur au seuil des MAPA.

Les travaux de pluviales de la rue du 11 Novembre étant supérieur à ce seuil (estimation à 76 440 € HT), il est demandé au conseil de prendre une délibération pour mandater le SMEMAC pour réaliser les travaux.

Le conseil municipal décide de confier au SMEMAC la réalisation des travaux d'eaux pluviales de la rue du 11 Novembre 1918 et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : avenant d'occupation de locaux avec l'association "Epinac entre en scène" :

L'association « EPINAC entre en scène » souhaite organiser ses répétitions les lundis soirs à la place des jeudis soirs. Aussi, il convient de prendre un avenant afin de modifier les modalités de mise à disposition de la maison syndicale.

Adopté à l'unanimité

Aide sociale : convention de partenariat avec l'association "Les petits frères des pauvres" :

L'association « les petits frères des pauvres » lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées. Une antenne est située à AUTUN et par conséquent, des actions sont menées sur notre Commune.

Monsieur le maire souhaite que la Commune soutienne l'association. Aussi, il propose au conseil la gratuité des salles communales pour l'organisation de réunions, et d'autoriser l'utilisation du logo de la ville pour la promotion de leurs actions, après accord du Maire sur les actions menées.

Adopté à l'unanimité

Vœu et motion : aide à la pérennité des actions de la FNACA :

La FNACA a pour volonté de faire perdurer le souvenir des anciens combattants d'Afrique du Nord. Cependant, les derniers membres ne disposent pas de moyens physiques permettant de gérer l'association.

Monsieur le maire propose au conseil de soutenir la FNACA pour la pérennité de ses actions, de la façon suivante :

- les drapeaux seront présents à toutes les cérémonies patriotiques et lors des obsèques d'un ancien combattant d'Afrique du Nord,

- les drapeaux seront la propriété de la Commune, cependant ils pourront être entreposés aux domiciles des porte-drapeaux.

- la Commune transmettra une invitation aux cérémonies aux porte-drapeaux,
- lors des obsèques d'un ancien combattant, une plaque du souvenir sera remise à l'un des porte-drapeaux afin de la déposer sur la sépulture du défunt,

- l'Association sera chargée de recruter les nouveaux porte-drapeaux.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications : horaires de La Poste :

- ◆ M. NICOLAS fait part au conseil :
 - Des changements d'horaires de La Poste, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, et le samedi de 9h30 à 12h.
 - **Rencontres :**
 - le 21/10/2020, à la maison Rhémanie Palatinat avec le comité de jumelage et le professeur d'allemand du collège.
 - le 21/10/2020, travail avec l'ATD pour le réexamen du schéma de circulation concernant la place du marché.
 - le 10/10/2020, passage sur notre commune de l'équipage de cocoricorando lors du parcours « la grande vadrouille », 225 motos.
 - le 14/10/2020, rencontre avec M. VOILLOT, président de SMBVAS, au sujet de l'effacement du barrage de la zone de loisirs et au sujet des problèmes d'ensablement du pont de Dinay et du pont vert.
 - le 16/10/2020, point sur l'assemblée générale de la SPIE.
 - **COVID-19 :**
 - Les nombres de cas sont en augmentation. Une demande a été faite au prêt de Monsieur le Sous-Préfet afin de s'appuyer sur le laboratoire ACM pour connaître la localisation des cas (sous couvert de l'anonymat).
 - mise en place des barrières de protection sur le marché + indication du port du masque obligatoire.
 - **Travaux Puits Hottinguer :**
 - le 15/10/2020, visite de journalistes de quotidiens nationaux.
 - le 16/10/2020, visite du site par Mme GIRAUD de la Fondation du Patrimoine.
 - - Un point sur l'avancée des travaux est programmé.
 - le 4/11/2020, reportage de France 3.

- ◆ M. LOBET informe le conseil :
 - Que lors de l'assemblée générale du badminton, il a été indiqué une baisse des effectifs dû au COVID-19.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h36.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Marie-Claude FOURNIER

Jean François NICOLAS